

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nancy Rodrigue**

<https://www.cadre21.org/membres/a178cecbea04646b8731fdd3>

Date d'obtention : 2022-03-24 17:50:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto nous fournit un cadre qui nous permet de bien définir chacun des rôles des intervenants. En tant que personnel scolaire, nous ne sommes pas mandataires du service de police donc nous devons agir dans le cadre de nos responsabilités scolaires. Grâce à SEXTO, nous savons quelles étapes suivre, où commence notre mandat et où il se termine. La posture à adopter est bien définie et le questionnaire clair et concis nous permet de rester centré sur l'objectif principal, soit d'aider la victime et de réduire/limiter la propagation des images intimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant comment orienter mes questions et aussi comment agir pour rassurer la victime. Je sais aussi comment distinguer une situation impulsive de malveillante. La formation me permet d'agir de façon à être efficace pour le bien être des élèves. Je sais qui doit réaliser quelles interventions entre nous et le service de police. Le cadre me permet aussi d'être davantage rassurante pour la victime et d'être plus efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A rassurer la victime que nous sommes là pour l'aider, que nous ne sommes pas dans le jugement. A sensibiliser les élèves aussi pour diminuer la propagation de les images intimes.